



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

allocations

Question écrite n° 3360

Texte de la question

M. Jacques Bompard interroge M. le ministre du redressement productif sur la création d'emplois, création vitale pour la survie économique de notre pays. Loin de toute polémique, il constate que la situation en France est extrêmement préoccupante. Officiellement 3 millions de chômeurs, voire 4,4 millions si l'on compte les demandeurs d'emploi exerçant une activité réduite. La tâche de l'État est énorme. Face à ce dossier, la conjoncture est mauvaise, la pire que nous connaissions depuis 20 ans. Ne faisant aucunement l'éloge du régime chinois, force est de constater que lorsque l'on visite la Chine, le travail est généralisé. Les magasins sont souvent ouverts 7 jours sur 7, de 8 heures jusqu'à parfois 23 heures, et l'activité industrielle est la règle, tout cela malgré une couverture sociale quasi inexistante. Bien sûr, sans faire l'apologie de ce mode de fonctionnement, on est en droit de s'interroger sur le traitement social de tous les maux de la vie qui est la règle en France, et tout particulièrement sur le traitement social du chômage. Si la sécurité est la première des libertés pour un peuple, le droit au travail doit en être la seconde. Ce travail doit s'accompagner d'un salaire permettant de libérer l'individu d'une multitude d'aides, en théorie ponctuelles mais qui, dans les faits, sont bien souvent habituelles, déresponsabilisantes, aliénantes et finissent par désinsérer ceux qui ont le malheur d'en user trop longuement. De plus, distribuées également aux non-nationaux, ces aides sont un appel considérable à l'immigration sociale et donc à l'accentuation du chômage pour nos concitoyens. Lorsqu'il siégeait au conseil général, Jacques Bompard proposait le remplacement du traitement social du chômage par un droit au travail minimum. Il lui a été régulièrement rétorqué que la loi française ne le permettait pas. Cependant, il existe, en France, le droit minimum au logement, le droit à un salaire minimum, le droit à un minimum de congés, mais pas de droit à un travail minimum. Il l'interroge donc et lui demande s'il ne serait pas plus productif, pour le redressement de notre pays, que l'État mette en place un droit au travail minimum, offrant ainsi la possibilité d'exercer une activité professionnelle plutôt que de généraliser un système d'assistanat inadapté qui maintient ses bénéficiaires dans un état de dépendance financière, sociale et psychologique ? Dans cette nouvelle organisation du travail, les entreprises, les collectivités, et même le monde associatif pourraient participer au financement de ce projet et son instauration contribuerait alors à la relance économique du pays, car il n'y a de richesse que du travail des hommes.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3360

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : Redressement productif

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [28 août 2012](#), page 4817